

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE_2019_003

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 février 2019

Nombre
de Conseillers en exercice 12
de Présents 10
de Votants 11

L'an deux mille dix-neuf et le cinq février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTIONS MISE EN PLACE PERIMETRE DE PROTECTION DES SOURCES

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, ROUSSELET Jean-Louis

Absents : Thierry JAUFFRED

Excusés :

Procuration de : MARTIN Jean-Marie par AILHAUD-BLANC Régine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Monsieur Michel BARDET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 29/01/2019

Madame le Maire rappelle la nécessité d'installer des clôtures autour des périmètres de protection immédiate des trois captages communaux. Le coût total des travaux est évalué à la somme HT de 73 840€ selon le devis de l'entreprise SACCO n° 4209 du 18/12/2018.

Il est proposé de demander les subventions nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

	Montant HT en euros	Montant TTC en euros
DEVIS TRAVAUX	73 840.00	88 608.00
SUBVENTION AGENCE DE L'EAU 30%	22 152.00	
SUBVENTION DEPARTEMENT 30%	22 152.00	
RESTE A CHARGE	29 536.00	44 304.00

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le contrat de Rivière « Bléone et affluents » 2015-2020 porté par le SMAB (syndicat mixte d'aménagement de la Bléone),

Préfecture de Digne les Bains
Date de réception de l'AR: 06/02/2019
004-210400479-20190205-DE_2019_003-DE

Vu la délibération 52-2015 du 7 juillet 2015 relative à la procédure de régularisation des sources communales,
Vu les arrêtés préfectoraux n°2017-108-002, 003, et 004 portant déclaration d'utilité publique pour les mises en conformité des captages de la Feuille d'Amène, Acco de Lombard et de la Clède,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'aide financière du département et de l'Agence de l'Eau selon le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE le Conseil Départemental à percevoir pour le compte de la commune, Maître d'ouvrage la subvention de l'Agence de l'Eau et à la lui reverser,

POUR :11

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Pour copie conforme.

Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

